



99 bis Avenue du Général Leclerc – 75014 PARIS

Site : <http://www.sitecommunistes.org>

Hebdo : hebdo@sitecommunistes.org

E'mail : communistes@sitecommunistes.org

18/06/2023

Résumé des questions économiques et sociales: **semaine n° 127 du 18 juin 2023**

SAVOIE : ILS BLOQUENT L'AUTOROUTE FERROVIAIRE ALPINE POUR DÉNONCER LA PRIVATISATION DU FRET SNCF !

C'est devant les portails de la plate-forme d'embarquement de l'autoroute ferroviaire alpine, sur le parc d'activités Alp'Arc, que s'est déroulée, jeudi 15 juin en début d'après-midi, une manifestation intersyndicale à l'initiative de la CGT cheminots, du syndicat Sud rail, de l'UNSA ferroviaire et de la CFDT.

En bloquant symboliquement l'accès et le fonctionnement de la plate-forme, les manifestants ont voulu dénoncer une campagne de privatisation du fret SNCF. « Le gouvernement et la direction de la SNCF se sont entendus il y a 48 heures pour accélérer la procédure de dissolution de SNCF fret, argumentant de l'injonction de la commission européenne. C'est la porte ouverte au morcellement du fret entre opérateurs privés intéressés uniquement par le gain financier », dénoncent unanimement les représentants régionaux de Sud rail et de la CGT cheminots.

Les manifestants réclament l'annulation de la procédure en cours et la main mise du privé sur le service public.

ORPEA : DES PROBLÉMATIQUES DE PAIES INACCEPTABLES QUI S'ÉTERNISENT DEPUIS DES MOIS...

La CGT alerte la nouvelle direction générale du groupe ORPEA depuis plusieurs mois, mais rien ne semble changer quant aux versements des paies des salarié-e-s : non-paiement des heures supplémentaires, non prise en compte de l'ancienneté, non-paiement des CDD, non-délivrance attestations pôle emploi... Pire ! Quand le paiement des salaires n'est pas différé !

Les salarié-e-s en détresse sont très nombreux-es à faire appel aux élu-e-s et mandaté-e-s CGT. Déjà en défaut d'attractivité, laisser perdurer ces graves dysfonctionnements représente une nouvelle impossibilité de recrutement et au final des conditions de travail qui influent négativement sur la qualité de prise en charge des résident-e-s.

L'été arrive, il va être chaud ! Les vacataires ne veulent plus venir suite au non-paiement de salaires ! Comment vont vivre les résident-e-s avec une surcharge de travail pesant sur les seul-e-s salarié-e-s présent-e-s ? Si les conditions de-travail se dégradent en raison d'un droit du travail non respecté, c'est toute la prise en compte de l'humain qui souffre.

STOP ! Nous demandons des solutions rapides avec une régularisation sur l'ensemble des sites, il en va du maintien notamment des effectifs, les salarié-e-s veulent être payé-e-s en fonction de leur travail et dignement ! Il est regrettable que ces problèmes de paie n'empêchent pas les séminaires de la direction pour lesquels il n'y a pas de problèmes pour régler les factures d'hôtel... cela, alors même que les salarié-e-s attendent toujours les compléments de leur salaire qui leur sont dûs. Au-delà d'exiger le règlement immédiat des sommes dues, la CGT revendique dans les négociations en cours (Négociations Annuelles Obligatoires) :

✂ l'obtention d'un 13ème mois pour toutes et tous, incluant les salarié-e-s du siège et versé dans son intégralité dès 2023,

✂ le versement de l'intéressement avant le 1er juillet 2023, une augmentation de salaire de 10% pour tous, employé-e-s, technicien-nes et cadres.

TOULOUSE : GRÈVE DE TISSÉO. FACE À L'ALLIANCE DIRECTION-MOUDENC, LA GRÈVE SE DURCIT POUR GAGNER !

Les salariés de Tisséo luttent depuis plusieurs semaines pour leurs salaires. Lundi 12 juin, la direction a reçu les agents et reste inflexible sur la principale revendication des salariés : **le maintien de la clause de sauvegarde des salaires sur l'inflation**. Il est urgent de construire une grève reconductible pour faire plier le maire de Toulouse Moudenc et la direction !

Toulouse connaît depuis plusieurs semaines des journées de grèves massives sur l'ensemble de son réseau de transports en commun (métro, tram et bus). Les récentes grèves de 4 jours puis de 2 jours ainsi que les blocages successifs des dépôts de bus de ces deux dernières semaines ont montré la voie à suivre : face à une direction inflexible, plusieurs journées de grèves consécutives ont permis de bloquer sérieusement la circulation allant jusqu'à empêcher totalement la circulation des bus et tram dans toute la ville. Mais avec l'avancée du conflit, et alors que se radicalise la direction de l'entreprise, se pose dorénavant la nécessité de durcir le mouvement au moyen notamment de la construction d'une grève reconductible par journée de 24h qui puisse être démocratiquement décidée par les assemblées générales de grévistes.

La direction de Tisséo a montré de son côté toute sa détermination à ne rien céder en refusant les négociations demandées par la préfecture et l'inspection du travail dans un premier temps puis, en ridiculisant les revendications des grévistes lorsqu'elle a daigné les recevoir. À l'occasion de la dernière rencontre, le 12 juin dernier, le directeur général a essayé d'acheter la colère des grévistes avec une prime et a maintenu sa détermination à supprimer la clause de sauvegarde.

La direction réclame en justice 45.000€ à chaque syndicat pour les quatre jours de blocage de fin mai-début juin.

La direction, dans son assignation, dit en outre avoir perdu 350.000 € lors des quatre jours de blocage.

L'appel à la grève pour le 21 juin, fête de la musique, est maintenu.

Se battre pour la gratuité des transports financée par les profits des grands capitalistes

Avec les attaques contre les salaires, la mairie de Toulouse ne fait que poursuivre une politique nationale de casse des services publics essentiels comme les transports. La récente augmentation des prix des tickets de transports à Toulouse ainsi que la privatisation croissante de plusieurs lignes de bus est le reflet de cette politique.

Les transports publics, étant des services essentiels, doivent être gratuits et accessibles à tous et desservir équitablement l'ensemble du territoire. C'est une nécessité économique, écologique et sociale !

PRÈS D'UN TIERS DES FRANÇAIS VIT AVEC MOINS DE 100 EUROS DÈS LE 10 DU MOIS !

Une majorité de Français admet avoir des difficultés à vivre avec les revenus de leur foyer, en particulier parmi ceux gagnant moins de 2.000 euros net par mois, selon une étude Ifop.

Réduction du budget alimentation mais aussi manque de sommeil, stress voire dépression... Selon une étude réalisée par l'Ifop pour *Mon petit forfait*, les effets de l'inflation auraient plus d'incidences sur le quotidien des Français que ce que l'on pourrait imaginer. L'un des chiffres les plus impressionnants de cette étude concerne le **«reste à vivre»** des sondés une fois les dépenses obligatoires prélevées. **Dès le 10 du mois, 31% d'entre eux se retrouvent avec moins de 100 euros sur leur compte en banque, dont 10% à qui il ne reste plus rien.** Une proportion qui explose chez les personnes les plus en détresse psychologique, puisque cette réalité concerne 47% des personnes souffrant de pensées suicidaires.

Un quotidien modifié par l'inflation !!!

Plus généralement, 56% des personnes sondées admettent rencontrer des difficultés à vivre avec les revenus de leur foyer selon l'étude, qui pointe une «hausse significative» de 7 points de cette proportion par rapport à janvier 2023. Cette réalité se concrétise d'ailleurs, pour 34% d'entre elles, par l'impossibilité de payer les charges liées à leur logement, comme les factures de gaz et d'électricité, en temps et en heure. Soit une proportion en hausse de 5 points en dix-huit mois (29% en octobre 2021). Et sans surprise, ce sont les personnes les plus en difficulté financière qui affichent les troubles anxio-dépressifs les plus répandus tels que l'anxiété (54%) ou la dépression (31%).

«La flambée actuelle des prix ne conduit pas qu'à rogner sur les conditions de vie matérielles des Français les plus pauvres mais aussi à fragiliser leur santé mentale : les troubles anxio-dépressifs étant bien plus fréquents dans la fraction de la population la plus en difficulté financièrement quel que soit l'indicateur retenu», explique François Kraus, le directeur du pôle politique de l'Ifop, qui assure que cette enquête met en exergue «le lien entre précarité et détresse psychologique» avec des troubles du sommeil, de l'anxiété voire un état dépressif «dans un contexte où l'inflation oblige de plus en plus de monde à se serrer la ceinture».

Et si 42% des sondés constatent une augmentation des prix sur tous les types de produits, ils sont jusqu'à 82% à avoir ressenti une hausse des produits alimentaires, et 77% sur l'essence et 75% sur les prix de l'énergie. Conséquence directe, la proportion de Français qui ont réduit leurs dépenses alimentaires pour des raisons

financières a doublé en l'espace d'une quinzaine d'années, passant de 29% en 2007 à 58% en 2023. Pire, pour les mêmes motifs, **une personne sondée sur deux en vient même à «sauter des repas» (51%, +7 points depuis juin 2022) dont 28% le font assez régulièrement.**

Des pratiques d'autant plus préoccupantes que l'étude met en lumière que la moitié des personnes interrogées (50%) dans le cadre de cette étude confient qu'il leur arrive de renoncer à certains soins médicaux par manque d'argent. Une proportion en hausse de 6 points par rapport à l'an passé. De fait, le nombre de personnes qui expliquent avoir reporté certaines dépenses de santé ces douze derniers mois a quasiment doublé : même s'ils restent minoritaires, ils sont aujourd'hui 41% à l'avoir fait, contre 25% il y a une quinzaine d'années, en 2007.

Un regard sévère sur la politique de l'État !

Dans ce contexte, les sondés semblent très critiques vis-à-vis de la politique mise en place par le gouvernement à ce sujet. Une grande majorité des Français (73%) jugent ainsi que le gouvernement Borne n'en fait pas assez pour lutter contre la hausse des prix.

L'inflation place, jour après jour, ceux qui la subissent dans une position d'impuissance, par ailleurs que ce sentiment d'impuissance «peut aussi, s'il n'est pas entravé par la honte, provoquer de la colère». Or, dans la mesure où l'inflation touche l'ensemble de la population française, cette dernière se sent tout à fait «légitime à l'exprimer, comme cela est fait dans les manifestations », montrant ainsi au grand jour «la profondeur des retentissements qu'ont sur eux les mesures qui modifient la réalité de la vie vécue actuellement».

ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE : LE SERVICE PUBLIC N'EST PLUS D'ACTUALITÉ !

Les annonces d'Élisabeth Borne relatives à l'accueil de la petite enfance ont clôturé, le 1er juin, plusieurs mois d'attentes, pour tous les acteur-trices, face à une situation du secteur bien trop préoccupante.

En effet, l'accueil de la petite enfance est plongé, depuis plusieurs années, dans une grave crise qu'il s'agisse de la qualité d'accueil ou de la situation des personnels, comme l'indique le rapport de l'IGAS demandé par le ministre des solidarités à la suite d'un drame dans une crèche à Lyon. Le parallèle avec le secteur des EPHAD est évident.

Depuis plusieurs années, la CGT n'a cessé d'alerter sur la dégradation du service et sur le développement rapide du secteur marchand à but lucratif défendant une logique de rentabilité en totale opposition avec un service de qualité et bien loin de la conception d'un service public de la petite enfance.

Le 1er juin, E. Borne a donc annoncé la création d'ici 2030 de 200 000 places d'accueil. **100.000 places devraient être créées d'ici 2027.** Sur la période 2023-2027, ces créations devraient être supportées par un financement à hauteur de 5,5 milliards d'euros dont on ne connaît pas encore précisément les contours (CAF, collectivités locales, État...). Le thème du service public de la petite enfance utilisé jusqu'à présent a été abandonné au profit de l'idée d'une « *garantie d'accueil du jeune enfant* ». Cette garantie d'accueil sera accompagnée par le développement de points d'informations dans les communes de plus de 10.000 habitant-es (RPE) et par le recrutement de 100 personnes dans les CAF pour « *aider les petites communes à monter des projets de nouvelles structures* ».

Comme prévu dans le PLFSS 2023, le reste à charge pour les familles utilisatrices de l'accueil individuel (assistant-e maternel-le, garde à domicile) devrait être aligné sur celui de l'accueil collectif (crèches). Enfin, un fond d'innovation pour la petite enfance doté de 10 millions d'euros sera créé pour financer les crèches labellisées AVIP (« *à vocation d'insertion professionnelle* »). Il s'agit de compenser les coûts des structures dont le fonctionnement permet de favoriser le retour à l'emploi des publics en insertion ayant des besoins particuliers. Restent des points majeurs à résoudre :

- Aucune revalorisation salariale n'est proposée clairement ;
- La question de la qualité de l'accueil n'est que très peu abordée, si ce n'est sous l'angle d'un contrôle dont on a du mal à voir comment il pourrait s'opérer ;
- Le soutien au développement des Maisons d'Assistant·es Maternel·les (MAM) est privilégié pour la création de places. Le gouvernement fait donc le choix du scénario le moins coûteux pour les finances publiques mais pas celui du plus qualitatif.

Enfin, le secteur privé lucratif n'est pas remis en cause bien au contraire puisqu'il pourra continuer à venir s'installer là où les structures non marchandes ont du mal à se développer faute de moyens octroyés par la puissance publique. Pour la CGT, ces annonces sont bien loin d'un véritable service public de la petite enfance. Il faut d'urgence :

- Une réelle prise en compte des revendications des professionnel·les en améliorant leur formation, leur qualification et leur rémunération ;
- L'augmentation des effectifs bien rémunérés et formés ;
- Une réglementation exigeante en direction des structures en faveur de la qualité d'accueil ;
- L'orientation des financements publics uniquement en direction du secteur non marchand.

PERPIGNAN (PYRÉNÉES-ORIENTALES) : UNE POSTIÈRE CONVOQUÉE AU COMMISSARIAT, LA CGT MOBILISE CONTRE LA "RÉPRESSION SYNDICALE" !

Le mercredi 14 juin 2023, une bonne centaine de personnes se sont réunies vers 13h30 devant le commissariat de Perpignan. Pour soutenir l'une des syndicalistes mis en cause par La Poste à la suite du blocage de la plate-forme courrier du Polygone Nord, pendant la mobilisation contre la réforme des retraites.

L'audition de ce mercredi a duré deux heures. De 13h30 à 15h30. Et pendant tout ce temps, les soutiens de Ruth, la secrétaire adjointe de la CGT Poste 66 déléguée aux revendications, ont manifesté devant le commissariat. Plus d'une centaine de personnes étaient réunies pour l'occasion. Selon la CGT, la syndicaliste était convoquée à la suite du dépôt, par la direction de La Poste, d'une plainte pour **"entrave concertée à la liberté de travail"**. En lien, donc, avec le blocage de la plate-forme courrier de Perpignan Nord, mis en place du 21 mars au 6 avril dernier dans le cadre du mouvement contre la réforme des retraites.

"Cinq autres syndicalistes sont visés par cette plainte, indique le secrétaire général de la CGT Poste 66, lui-même menacé de licenciement. Les autres vont être convoqués prochainement dans les gendarmeries dont dépendent leurs domiciles."

C'est le droit de grève qui est contesté !!!

"On nous accuse d'entrave à la liberté de travail, alors qu'on avait laissé des accès lors du piquet de grève, poursuit le syndicaliste. On n'a empêché personne de travailler ! On demandait l'ouverture de négociations sur l'embauche des intérimaires et le gel des réorganisations. S'attaquer aux représentants syndicaux par rapport à des faits de grève, c'est remettre en question la liberté de s'organiser, la légitimité des élus des salariés."

Pour la secrétaire de l'Union départementale de la CGT : "Dans cette affaire, c'est l'exercice du droit de grève qui est contesté selon nous. Et il ne s'agit pas d'un cas isolé. Dans de nombreuses entreprises du département, les patrons se vengent à la suite du mouvement contre la réforme des retraites... Nous avons demandé un rendez-vous en urgence au préfet pour évoquer ces sujets de répression syndicale."

Un comité de soutien "pour tous les camarades concernés" doit également être lancé le 22 juin prochain. Celui-ci sera non seulement ouvert aux organisations syndicales, mais aussi aux associations et aux partis politiques.

ALLONNES (SARTHE) : HAUSSE DES SALAIRES RÉCLAMÉE CHEZ NTN !

80 % des ouvriers métallos en grève avec leur syndicat CGT.

Depuis mardi 13 juin 2023, une partie des salariés de l'entreprise NTN Transmissions Europe d'Allonnes, près du Mans (Sarthe), se sont mis en grève. Ils appellent leur direction à une renégociation salariale et à l'augmentation des salaires :

- 6% d'augmentation de salaire uniforme (% de la masse salariale/nombre de salarié-es).
- 100€ brut d'augmentation pour les intérimaires au bout de 6 mois d'ancienneté.

Leur colère s'affiche en lettre capitale : « ON NE LÂCHE RIEN. »

En grève depuis le matin à 8 h 20, les soixante-dix salariés de l'entreprise NTN Transmissions Europe d'Allonnes ont été rejoints quelques heures plus tard par une quarantaine de membres de l'équipe du soir.

SALAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE : DES AUGMENTATIONS SALARIALES VRAIMENT PAS À LA HAUTEUR, LE MINISTRE DOIT REVOIR SA COPIE !!!

Le ministre de la Fonction et de la transformation publiques a annoncé ce jour une augmentation de la valeur du point d'indice limitée à 1,5 % alors que l'inflation est aujourd'hui de 5,1 % ! Alors que la perte de pouvoir d'achat depuis juin 2010 marquant le début de la longue période de gel s'élève désormais à plus de 16 %, cette mesure de 1,5 % applicable au 1er juillet 2023 est donc largement insuffisante.

Les 5 points uniformes accordés à tout les agent-es à la date tardive du 1er janvier 2024 ne sont pas de nature à répondre aux revendications salariales et aux pertes intervenues. Pire encore, le ministre propose de recourir à l'octroi d'une prime dite de « *pouvoir d'achat* ». Celle-ci serait d'une part, dégressive de 800 à 300 euros et, d'autre part, ne concernerait qu'une partie des salarié-es. Cette rémunération ne sera pas prise en compte pour la retraite. De plus, elle ne semble pas être reconductible.

Cerise sur le gâteau: elle serait attribuée au bon vouloir des employeurs territoriaux! Ce manque de considération pour les personnels de la Fonction publique, fonctionnaires et agents non titulaires, est parfaitement scandaleux et constitue aussi un manque de considération pour les usagers des missions publiques.

Les mesures d'accompagnement qui ont été annoncées, par leur caractère parcellaire, ne règlent pas plus le contentieux salarial: reconduction de la garantie individuelle de pouvoir d'achat, revalorisation des frais de mission, meilleure prise en charge des abonnements aux transports collectifs, revalorisation du barème de monétisation des comptes épargne temps. Cela étant dit, en procédant à une deuxième augmentation du point d'indice en l'espace d'un an, le gouvernement reconnaît de fait qu'il s'agit du seul moyen de faire face efficacement à l'inflation.

Pour insuffisantes qu'elles soient, les dispositions annoncées sont à inscrire à l'actif des mobilisations massives menées depuis des mois. Considérant que la copie du ministre doit être revue, **la CGT, avec l'ensemble des organisations syndicales, a quitté la séance.** La CGT continuera, dans l'unité la plus large possible, de porter les revendications des personnels pour gagner des augmentations de salaire de haut niveau.

LA CLINIQUE VAUBAN EN ÉTAT D'URGENCE ABSOLUE !

Le groupe AVEC doit rendre des comptes !

Sauvons l'offre de soins et les emplois !

La clinique Vauban de Livry-Gargan a été contrainte de fermer provisoirement sa maternité le 25 mai et de cesser toutes activités de chirurgie depuis le 1er juin à la suite de « *graves manquements* » relevés par l'Agence régionale de santé Île-de-France. L'offre de soins est déjà insuffisante dans le secteur, où l'embolie des hôpitaux du territoire est une réalité que nul n'ignore.

S'agissant des maternités, la côte d'alerte a été largement dépassée. Outre la menace qui pèse sur les 750 accouchements de la clinique Vauban, 1.100 naissances sont susceptibles de disparaître avec les très forts risques de fin de l'activité des naissances à la maternité des Lilas en novembre 2023, et 400 accouchements sont menacés à la clinique de la Roseraie à Aubervilliers. Pendant ce temps, il manque 20 sages femmes à l'hôpital André Grégoire de Montreuil et 40 à Delafontaine, à Saint-Denis. Les hôpitaux de Ballanger, Jean Verdier et Montfermeil refusent déjà les inscriptions des femmes qui devaient accoucher à Livry Gargan. Mais où vont donc être prises en charge les personnes souhaitant donner naissance en Seine-Saint-Denis ? Ne rien faire, c'est faire porter des risques non-négligeables pour la santé des femmes enceintes et des enfants.

Le groupe AVEC et la direction de la clinique Vauban portent une partie de la responsabilité de ces fermetures.

Incompétence managériale, multiples contentieux auprès de fournisseurs pour des retards de paiements, dettes qui s'accumulent, arriérés fiscaux, austérité salariale, casse de l'emploi, manque d'investissements, fermeture de chambres pour insalubrité, gestion chaotique, cotisations sociales impayées ... rien n'aura été épargné aux salariés de la clinique qui n'ont eu de cesse pourtant d'alerter. L'ARS en porte une autre, laissant le groupe AVEC diriger la clinique alors que **Bernard Bensaïd, son président, a été mis en examen pour « détournements de fonds publics » et « prise illégale d'intérêts »**, et interdit de gestion de la clinique mutualiste de Grenoble en janvier dernier.

Voilà une parfaite caricature des méfaits de la marchandisation de la santé. Des prédateurs sans scrupules s'engouffrent dans les brèches ouvertes par les politiques capitalistes pour piller l'argent de la Sécurité sociale avec la bénédiction de l'ARS et de l'État ! Au final ce sont les salariés de ces établissements et leurs usager-e-s qui en feront les frais : c'est inacceptable !

Notre territoire ne peut se permettre de voir fondre son offre de soin. La maternité et la chirurgie de la clinique de Livry-Gargan doivent être de nouveau opérantes dans des conditions optimales de sécurité. L'État doit sérieusement se soucier du groupe AVEC. Il faut une intervention publique d'ampleur pour préserver l'offre de soins et empêcher les affairistes sans vergogne de continuer à nuire ! Pour porter ses exigences, un rassemblement de lutte devant la Clinique a eu lieu le jeudi 15 juin entre 12h et 13h !

AÉSIO : LICENCIEMENT DE 600 SALARIÉS !!!

Pour Aésio, troisième opérateur mutualiste français et qui, rappelons-le, est la structure de regroupement des mutuelles régionales Adréa, Apréva et Eovi-MCD, ces derniers jours ont été marqués par une actualité économique et sociale fort chargée.

En premier lieu, le groupe a publié, la semaine dernière, ses résultats pour l'exercice 2022. Il en ressort que s'il a enregistré un **chiffre d'affaires en progression d'environ 43 millions d'euros, à 2,074 milliards d'euros.** Le groupe Aésio a en effet fini l'année sur un déficit de plus de 70 millions d'euros, soit un niveau supérieur à celui du déficit de l'exercice 2021, de l'ordre de 45 millions d'euros. Les dirigeants de l'organisme mutualiste tiennent, certes, à relativiser ce déficit, affirmant qu'il "*s'avère moins défavorable qu'attendu, confirmant la maîtrise de la trajectoire*".

Dans la foulée de cette annonce pas franchement positive, Aésio a fait parler d'elle au sujet cette fois de ses perspectives d'évolution sociale. La société mutualiste a fait état de la décision prise par les dirigeants de diminuer de manière importante les effectifs du groupe. Au total, 600 salariés, sur les quelque 3.500 qu'il compte, vont le quitter, dont 400 au titre de suppressions de postes et 200 au titre de non renouvellement de CDD (principalement en Ardèche et dans la Drôme). Ce plan de suppression d'emplois s'inscrit dans le cadre du plan "*Elan 2025*" d'adaptation de l'activité du groupe et de redressement de ses comptes !!!

JOP 2024 : LES ÉTUDIANT-E-S NE PEUVENT PAS ÊTRE LA VARIABLE D'AJUSTEMENT !

Courant mai a été annoncée la demande faite par le CNOUS aux trois CROUS académiques de la région Île-de-

France de mettre chacun à disposition 1.000 places du parc de logement étudiant à disposition de la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques et paralympiques. L'Union nationale des syndicats CGT des CROUS, la FERC-CGT et l'URIF dénonce cette décision qui amènerait des étudiant-es à quitter leur logement de manière pas toujours volontaire. Les garanties données par les directeurs des CROUS d'Île-de-France concernant le fait que les étudiant-es seraient relogé-es dans d'autres résidences ne nous semble pas satisfaisantes. Les déplacements potentiels impacteront d'abord les étudiant-es étranger-es et venant d'autres régions françaises qui ne peuvent facilement retourner dans leurs régions d'origine et qui sont contraint-es de rester dans leur résidence l'été.

Quelles garanties qu'il n'y aura aucune expulsion ?

Si elle est appliquée, cette décision risque également d'entraîner un accroissement de travail sur la période pour les personnels des CROUS : nettoyage, entretien, réparation des logements libérés. Personnels qui subissent déjà une stagnation scandaleuse de leur traitement, certain-es agent-es pouvant voir leur salaire stagner depuis plus de 10 ans au niveau du minimum fonction publique (équivalent SMIC).

Dans un contexte où les CROUS franciliens ne peuvent mettre à disposition chaque année **qu'un seul logement pour huit demandes**, cette décision est en complet décalage avec les besoins en logements étudiants accessibles au plus grand nombre. L'accueil des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 ne doit pas se faire au détriment des étudiant-es les plus précaires !

L'État a les capacités de trouver à loger ses personnels, ceux de la sécurité privée ou bien encore les bénévoles des JOP dans les logements vacants en nombre dans la capitale !

AMIANTE : SIX ÉCOLES AMIÉNOISES ÉPINGLÉES PAR UNE ENQUÊTE, UNE CONCERNÉE PAR UNE OBLIGATION DE TRAVAUX !

Informations sur la présence d'amiante dans 19.000 écoles partout en France. A Amiens, six écoles sont épinglées ; l'une est, selon cette enquête, soumise à une obligation de travaux depuis 2016.

L'amiante a beau être interdite depuis 1997 en France, elle reste encore présente dans de nombreux bâtiments en France, notamment les écoles. Une vaste enquête publiée révèle que **28,3% des écoles en France contiennent de l'amiante**. Une proportion sûrement sous-estimée : car sur les 50.000 écoles de France sollicitées, 85 % n'ont pas répondu à l'enquête.

L'école Condorcet d'Amiens soumise à une obligation de travaux depuis 2016 !

En Picardie, l'enquête s'intéresse notamment à six écoles d'Amiens, qui contiennent de l'amiante dans leur bâtiment : la primaire Jules Barni, primaire Renancourt, primaire St-Leu, maternelle Chateaudun, élémentaire la Neuville et la maternelle Condorcet. **Cette dernière fait l'objet d'une obligation de travaux depuis 2016. La mairie d'Amiens ne délivre que très peu d'informations sur ce dossier.**

Les services techniques de la Ville évoquent seulement une alerte en 2014 après la découverte d'amiante dans la colle des dalles au sol de l'école maternelle Condorcet. Celui-ci a été "*encapsulé*", c'est-à-dire recouvert et jointé avec du silicone, dans six salles de classe. Le sol est contrôlé tous les trois ans : le prochain contrôle est prévu cet été 2023. **La Ville d'Amiens ne sait pas dire, ou refuse de dire, s'il y a de l'amiante ailleurs dans l'école Condorcet.**

« Aucun élément ne justifie de faire des travaux » assure la mairie d'Amiens !

Pourtant, selon les deux derniers diagnostics amiante, il y a une obligation de travaux depuis 2016 à la maternelle Condorcet.

"Aucun élément ne justifie de faire des travaux sur l'amiante dans cette école, affirme Marie-Hélène Bouchez, adjointe à l'éducation de la maire d'Amiens. Dans tous les bâtiments de la Ville, on sait qu'il peut y avoir de l'amiante : c'est pour cela que nous avons des contrôles réguliers. *Notre priorité est la sécurité et la santé des enfants et des personnels de toutes nos écoles"*, conclut l'élue.

Finalement très peu de réponses. **Devant l'école Condorcet, les mères d'élèves sont inquiètes :** "Ma fille a des problèmes respiratoires, des soucis aussi liés aux moisissures, *témoigne la mère d'une enfant en maternelle.* L'amiante c'est très dangereux : tout cela m'inquiète beaucoup".

A Amiens, cinq autres écoles citées dans l'enquête, primaire Jules Barni, primaire Renancourt, primaire St-Leu, maternelle Chateaudun, élémentaire la Neuville, ont des bâtiments amiantés. **Mais selon les diagnostics, elles ne sont pas tenues de faire de travaux.**

Dans la Somme, 511 écoles ont été contactées !

L'enquête a également porté sur les 506 autres écoles de la Somme. Des informations ont pu être recueillies pour seulement une petite soixantaine d'écoles, via les mairies qui ont bien voulu jouer la transparence.

Ce qui ressort des écoles qui ont répondu, **c'est qu'un tiers ont de l'amiante dans leurs bâtiments.** C'est le cas par exemple dans des établissements à Péronne, Albert, Roye ou encore Amiens. **Mais sur cette vingtaine d'écoles, seules deux font l'objet d'une obligation de travaux,** notamment l'école maternelle Condorcet à Amiens.

RECONNAISSANCE FACIALE : LE DANGEREUX FEU VERT DU SÉNAT !

Après la loi Jeux olympiques qui prévoit l'expérimentation jusqu'en 2025 de la **vidéosurveillance automatisée** par intelligence artificielle, le Sénat a adopté lundi 12 juin, par 226 voix contre 117, une proposition de loi destinée à expérimenter pour une durée de trois ans le recours à la reconnaissance faciale dans l'espace public. Cette expérimentation, promise, n'en doutons pas, à une généralisation, prépare le basculement de notre société dans la **surveillance généralisée de la population...**

